

# CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.870  
15 mars 2001

FRANÇAIS

---

## COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA HUIT CENT SOIXANTE-DIXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le jeudi 15 mars 2001, à 10 h 15

Président : M. Juan Enrique Vega (Chili)

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol) : Je déclare ouverte la 870ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Qu'il me soit permis de commencer par faire mes adieux à l'Ambassadeur de Hongrie, M. Rudolf Joó, qui va bientôt nous quitter pour prendre les fonctions de directeur de la Division des droits de l'homme, de la démocratie, de la paix et de la tolérance au secrétariat de l'UNESCO. L'Ambassadeur Joó représente son pays à la Conférence du désarmement depuis juin 2000 et s'est acquitté de ses responsabilités avec dévouement et talent. Je suis sûr que vous vous joindrez tous à moi pour lui exprimer, ainsi qu'à sa famille, nos meilleurs vœux pour l'avenir. Je me souviens que l'Ambassadeur Joó a été reçu dans cette salle le même jour où j'y ai moi-même pris mes fonctions de représentant du Chili. C'est là une circonstance très particulière qui nous unit, comme d'autres encore, qu'il rappellera sans doute dans son discours d'adieu.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Joó.

M. JOÓ (Hongrie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, c'est pour moi un vif plaisir que de vous voir exercer les fonctions importantes de président de la Conférence du désarmement. D'emblée, permettez-moi de vous féliciter de l'esprit créatif dans lequel vous avez conduit nos travaux. Je tiens aussi à exprimer à votre prédécesseur, M. Christopher Westdal, la gratitude de la délégation hongroise pour les efforts inlassables qu'il a déployés dans l'espoir de nous rapprocher d'un consensus. Je veux encore saluer le Secrétaire général de la Conférence, M. Vladimir Petrovsky, et son adjoint, M. Enrique Román-Morey. Qu'il me soit permis de remercier tout le personnel du secrétariat pour l'assistance qu'il ne manque jamais de prêter à la Conférence dans ses travaux. Enfin, je veux accueillir chaleureusement les collègues qui se sont joints à nous récemment et leur adresser tous mes vœux de succès dans leur travail.

Cela fait aujourd'hui deux mois que la Conférence du désarmement a commencé sa session de 2001 et elle n'a toujours pas pu adopter un programme de travail. Bien que les efforts collectifs que nous avons déployés sous la direction des présidents successifs n'aient pas été vains, les progrès enregistrés à ce jour ne sont manifestement pas suffisants pour que nous puissions faire une percée, puisque nous ne sommes toujours pas à même d'engager de véritables négociations. C'est là une situation déplorable, de quelque façon que l'on en justifie les causes fondamentales. La délégation hongroise partage entièrement l'avis que vous avez exprimé dans votre déclaration liminaire, Monsieur le Président, selon lequel le blocage actuel des travaux de la Conférence ne pourra pas durer indéfiniment sans porter atteinte à l'autorité de cette instance.

Plusieurs propositions utiles - parmi lesquelles figurent celles qui sont reproduites sous la cote CD/1624 - ont été faites qui indiquent un moyen possible de sortir de l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence en traçant les divers éléments d'un futur accord. Comme bien des délégations ici présentes, la délégation hongroise continue de voir dans les propositions avancées par M. Amorim une base solide à partir de laquelle nous puissions reprendre les travaux de fond de la Conférence. Ma délégation a aussi appuyé la déclaration faite par la présidence de l'Union européenne il y a exactement un mois, dans laquelle il était affirmé que l'ouverture immédiate de négociations relatives à un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles et le règlement de la question du désarmement nucléaire ainsi que de celle de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, au sein d'organes subsidiaires dont le mandat devrait être substantiel autant que pragmatique afin de pouvoir être accepté par tous, sont

les trois éléments qui constituent aujourd'hui la base d'un accord moyennant lequel nous puissions commencer nos travaux.

La Hongrie continue d'accorder un rang de priorité élevé à la reprise des négociations sur un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles. Notre position a été clairement exposée à la Conférence d'examen du TNP et réitérée à la dernière session de la Première Commission de l'Assemblée générale à New York. L'arrêt de la production de matières fissiles revêt une importance critique pour le désarmement, la non-prolifération et la sécurité internationale. La nécessité urgente de commencer des négociations a aussi été confirmée par les États parties au TNP dans le Document final de la dernière Conférence d'examen. En toute bonne logique, la première chose à faire maintenant est d'ouvrir de telles négociations.

La Hongrie est prête à appuyer toutes suggestions et initiatives pratiques susceptibles de mettre en bonne voie un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles. Pour cette raison, nous avons salué sans réserve l'organisation du séminaire sur la vérification du respect d'un tel traité qui s'est tenu hier dans ces lieux à l'initiative commune de la délégation allemande et de l'UNIDIR.

La Hongrie, qui est attachée à l'idée d'arrangements multilatéraux en matière de sécurité, est tout à fait favorable à la poursuite des négociations à la Conférence du désarmement et au maintien du rôle unique que joue cette instance dans la diplomatie internationale aujourd'hui. Dans un même esprit, nous accordons une grande importance à d'autres négociations relatives à la non-prolifération et à la limitation des armements qui se déroulent ailleurs qu'à la Conférence.

Je voudrais à présent faire quelques observations concernant les activités du Groupe spécial chargé de négocier un protocole de vérification qui est appelé à renforcer la Convention sur les armes biologiques. Comme la Hongrie préside le Groupe spécial, il n'est nul besoin d'expliquer dans le détail la détermination toute particulière qu'a notre pays de faire aboutir ces négociations. À notre sens, des progrès significatifs ont été faits dans la voie de la réalisation de cet objectif. Les résultats obtenus à ce jour sont encourageants et laissent penser que le Groupe spécial pourrait effectivement achever les négociations et soumettre assez rapidement un projet de protocole aux États parties pour adoption. Cela pourrait se faire lors d'une conférence spéciale qui se tiendrait avant la cinquième Conférence d'examen de la Convention, en novembre ou décembre prochains. Nous invitons instamment les États parties à redoubler d'efforts en vue de mettre en œuvre les décisions pertinentes prises à la quatrième Conférence d'examen de la Convention et à prendre les décisions politiques qui s'imposent à cette fin. Étant donné l'impasse dans laquelle se trouvent d'autres instances multilatérales s'occupant de désarmement, dont la Conférence du désarmement, l'adoption du protocole prendrait d'autant plus d'importance en démontrant que la communauté internationale est résolue à combattre la menace présentée par la prolifération des armes de destruction massive.

La Hongrie ne cesse pas de conjuguer ses efforts à ceux d'autres États pour combattre les difficultés d'ordre humanitaire que suscitent les mines terrestres antipersonnel. L'année dernière, la Hongrie a coprésidé le Comité permanent d'experts sur la destruction des stocks, organe qui avait été créé pour mettre en œuvre les dispositions de la Convention d'Ottawa. L'appui et l'intérêt marqués par les États participant aux réunions de ce comité permanent nous ont encouragés à étendre et développer encore le programme international de destruction des stocks.

C'est ainsi que, en février dernier, le Ministère hongrois des affaires étrangères a organisé à Budapest, de concert avec le Ministère canadien des affaires étrangères, un séminaire régional à l'intention des experts des mines terrestres antipersonnel. Le séminaire avait pour thème la destruction des mines dites "papillons", mises au point dans l'ex-Union soviétique et stockées dans bien des pays de la région. Nous savons d'expérience qu'une coopération à l'échelon des régions constitue le meilleur moyen de concrétiser les initiatives mondiales relatives aux mines antipersonnel. C'est la raison pour laquelle nous continuons à soutenir diverses activités entreprises sur le plan régional.

La prolifération incontrôlée et l'accumulation déstabilisatrice d'armes légères et de petit calibre alimentent des conflits régionaux dans lesquels les civils sont, de plus en plus, les victimes d'actes de violence. Les transferts illicites et irresponsables de telles armes vers une région de l'Europe qui est en conflit se traduisent par des risques accrus pour les pays voisins et leur population civile. En étant disponibles sur une grande échelle, sans faire l'objet de quelque contrôle, ces armes entravent le relèvement des États après les conflits, ralentissent le processus de stabilisation et multiplient les coûts de tout règlement de paix.

La Hongrie est favorable à l'adoption de mesures efficaces et largement acceptables qui visent à empêcher les flux déstabilisateurs d'armes de petit calibre. Nous estimons que des efforts concertés doivent être faits pour élaborer des normes, des principes directeurs et des mesures pratiques couvrant tous les aspects de cette question. Il s'agirait notamment d'améliorer la traçabilité des armes de petit calibre par des contrôles nationaux plus serrés, de parvenir à plus de transparence, de renforcer les mécanismes de réglementation des exportations et de développer la coopération entre institutions nationales à l'échelon régional et, plus largement, à l'échelle internationale. Nous sommes favorables à des démarches axées sur les régions et fondées sur des principes universellement acceptés, qui soient susceptibles de rendre plus efficaces les mesures déjà mises en place.

Les négociations sur les questions que je viens d'évoquer se tiennent en dehors de la Conférence du désarmement. Les difficultés auxquelles ces instances-là font face sont elles aussi énormes et la communauté internationale attend toujours leur règlement. Bien entendu, ce fait ne réduit en rien les responsabilités qui sont celles de la Conférence du désarmement en sa qualité d'instance permanente unique de négociations sur le désarmement. Bien au contraire, des progrès tangibles dans les négociations menées par l'un quelconque des organes mentionnés ci-dessus souligneraient plus encore la nécessité urgente de faire sortir cette Conférence de l'impasse dans laquelle elle se trouve actuellement.

Nous ne pensons pas qu'il manque à la Conférence du désarmement des idées et propositions valables quant à la voie à suivre. En définitive, ce qui lui faut, c'est la volonté politique de mettre ces idées et propositions à exécution. À ce stade, qu'il me soit permis de dire à nouveau que nous sommes disposés à appuyer toutes initiatives susceptibles de rapprocher les délégations d'un consensus. En outre, je tiens à vous assurer tous de la coopération constante de la délégation hongroise à tous les efforts visant à instaurer un véritable dialogue à la Conférence.

(L'orateur poursuit en français.)

J'ai demandé la parole non seulement pour confirmer la position de la Hongrie sur les questions liées aux travaux de la Conférence du désarmement, mais également pour prendre congé de cette instance éminente. Très prochainement, j'assumerai de nouvelles responsabilités en devenant fonctionnaire international au siège de l'UNESCO à Paris. Avant de quitter mon poste d'ambassadeur, je tiens à exprimer mes remerciements aux délégations représentées à la Conférence pour leur coopération et les excellentes relations que nous avons pu nouer en dépit de la brièveté de mon séjour à Genève.

Monsieur le Président, permettez-moi, pour conclure, d'évoquer ici un souvenir personnel. Peu de temps après notre accréditation à Genève, en tant que nouveaux ambassadeurs, nous nous sommes rencontrés tous les deux par hasard, à l'issue d'une réception tenue quelque part dans le Palais. Nous avons cherché tous deux la sortie, errant dans des couloirs encore inconnus pour nous. Si mes souvenirs sont exacts, après quelques hésitations, nous sommes parvenus à sortir du bâtiment, qui nous est apparu, à cet instant, comme un véritable labyrinthe.

De toute évidence, sortir du cercle vicieux dans lequel se trouve la Conférence du désarmement depuis des années déjà constitue une tâche incomparablement plus complexe. Néanmoins, malgré une série de déceptions, les délégations sont nombreuses à penser qu'il y a nécessairement moyen de sortir de ce labyrinthe. En prenant congé de la Conférence, je souhaite sincèrement que cette instance trouve le plus tôt possible une sortie, dans son propre intérêt.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie l'Ambassadeur de Hongrie. Je me souviens aussi que nous nous sommes perdus tous les deux après avoir fait connaissance. Je ne sais pas s'il nous arrive encore d'être perdus mais il faut toujours tenter de nous en sortir. Je lui adresse ainsi qu'à sa famille tous mes vœux de bonheur dans ses nouvelles occupations. Je suis sûr que tous ses collègues ici en feront autant.

L'Ambassadeur de France, M. de La Fortelle, est le prochain orateur inscrit sur la liste.

M. de La FORTELLE (France) : Lors de la séance plénière de la Conférence du désarmement du 8 février dernier, mon collègue et ami, l'Ambassadeur Christian Faessler, avait annoncé l'organisation d'un séminaire franco-suisse sur la traçabilité des armes légères et de petit calibre, consacré aux questions de traçage, de marquage et d'enregistrement.

Comme un grand nombre de délégations le savent pour y avoir participé, ce séminaire s'est tenu à Genève les 12 et 13 mars 2001, c'est-à-dire lundi et mardi derniers. Environ 200 représentants de plus de 90 États étaient présents, ainsi que les représentants de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales, des experts techniques et des organisations non gouvernementales. L'Ambassadeur Dos Santos, Président du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui se tiendra à New York en juillet 2001, a également pris une part active aux travaux.

Les débats ont porté sur les aspects techniques relatifs au traçage, au marquage et à l'enregistrement des armes légères et de petit calibre ainsi que sur une approche plus juridique et politique qui pourrait conduire à la négociation d'un accord international dans ce domaine. Un résumé du Président a été remis aux délégations participantes. Nous souhaitons que ce texte

soit publié comme document officiel de la Conférence du désarmement et distribué à tous les États membres de la Conférence ainsi qu'aux États qui participent aux travaux de cette instance sans en être membres.

Monsieur le Président, je ne voudrai pas terminer ma courte intervention sans souhaiter à mon collègue hongrois, l'Ambassadeur Joó, beaucoup de satisfaction professionnelle dans son nouveau poste de très haut niveau à l'UNESCO mais aussi - et peut-être surtout - beaucoup de bonheur personnel pendant son séjour à Paris.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol) : Je remercie vivement l'Ambassadeur de La Fortelle pour sa déclaration. Quelque autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Cela ne semble pas être le cas. Comme c'est la dernière séance de la Conférence qu'il m'appartiendra de présider, je crois le moment venu de résumer les faits intervenus au cours de la période pendant laquelle j'en ai assuré la présidence et d'apporter quelques conclusions à ce sujet.

Premièrement, je tiens à affirmer que je ne suis pas déçu des efforts déployés pendant cette période ni des résultats enregistrés. Même si nous ne disposons toujours pas d'un programme de travail, ce qui est regrettable, en effet, nous avons pu constater que la Conférence a beaucoup de vitalité. Elle représente un capital de données d'expérience qui ne peuvent que servir la cause du désarmement mondial. Ce capital peut et doit être mis à profit. Cela dit, les délégations ont bien raison de perdre patience à l'idée du temps qui est gaspillé.

La présidence chilienne a eu pour point d'appui le mandat que la Conférence du désarmement, au paragraphe 36 de son rapport à l'Assemblée générale sur les travaux de sa session de 2000, avait confié aux présidents Draganov et Westdal, qu'elle avait chargés de continuer à tenir des consultations intenses en prenant comme point de départ les propositions figurant dans le document CD/1624, communément appelées les "propositions Amorim". Ce mandat - ainsi qu'il ressort de consultations spécifiques tenues avec les groupes de pays représentés à la Conférence et la Chine - est reconduit en attendant que les consultations aboutissent ou que la Conférence en décide autrement.

Ce fait revêt une importance, car, comme nous l'avons indiqué lors de nos consultations, il est le reflet de l'avancement d'un processus qui dure depuis deux ans au moins. Les "propositions Amorim", qu'il serait plus exact d'appeler le "processus Amorim", sont l'aboutissement des efforts déployés par plusieurs présidents, dont les ambassadeurs Rodriguez Cedeño, Dembri, Kreid et Lint, qui ont avancé et mis à l'épreuve différentes formules qui pouvaient éventuellement rapprocher les positions des délégations à la Conférence.

En dépit des difficultés qui résultent, comme nous le constatons aujourd'hui, de la situation politique internationale et des velléités "unilatéralistes" de certains des acteurs de cette situation, les propositions considérées gardent, de l'avis de la majorité des membres de la Conférence, leur valeur comme base de l'adoption d'un programme de travail.

Le "processus Amorim" est un patrimoine que nous devons sauvegarder pour le bien de la Conférence elle-même. Il est possible que, à tout recommencer, nous en arrivions après plusieurs mois à un projet tout à fait analogue. Un certain nombre de délégations ont souligné le progrès significatif que marque, pour la première fois depuis 30 ans, la disposition générale à créer un

comité spécial sur le désarmement nucléaire. Nous partageons cette opinion et c'est la raison pour laquelle l'un de nos principaux objectifs a été de préserver le "statut" politique et juridique des propositions Amorim, de sorte que celles-ci continuent de servir de base aux consultations du Président.

Avec le mandat considéré, la présidence - j'entends par là non seulement le Président mais aussi les autres membres de la mission du Chili - a tenu des consultations intenses sous diverses formes - consultations bilatérales, réunions de travail avec les groupes d'États représentés à la Conférence ainsi qu'avec les coordonnateurs de groupe, etc. - sur les points déjà à l'étude et sur des questions nouvelles ou d'intérêt général liées aux tendances qui se font jour. Ces consultations ont réuni presque tous les membres de la Conférence, à l'exception des quelques délégations qui, invitées à y participer, n'ont pas pu être présentes.

Nous avons demandé que ces consultations soient un exercice de transparence. Nous avons tenu des consultations et fait part de nos réflexions en toute franchise devant la Conférence. Nous avons partagé avec vous nos idées et les solutions qui nous ont paru possibles, parfois en toute simplicité, parti pris qui nous paraît devoir s'imposer à l'occasion sur le plan diplomatique.

Les consultations de la présidence chilienne ont été organisées autour de trois scénarios. Le premier de ces scénarios est l'acceptation de l'ensemble des propositions Amorim, tel qu'il figure dans le document CD/1624. Il ressort des consultations que la concrétisation de ce premier scénario reste improbable en raison des divergences de certains acteurs que continuent de séparer des positions inconciliables. Nous ne pensons pas que ce scénario puisse être traduit dans les faits dans l'immédiat, à moins d'événements extraordinaires, extérieurs à la Conférence.

Le deuxième scénario consisterait à modifier le texte du projet de décision reproduit sous la cote CD/1624 en y reflétant plus explicitement les exigences de certains pays membres de la Conférence en ce qui concerne les paragraphes 1 et 3 où sont formulés les mandats d'un comité spécial sur le désarmement nucléaire et d'un comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, respectivement. Il ressort des consultations que cette solution, que l'Ambassadeur Westdal a en quelque sorte mise à l'épreuve pendant sa présidence et qui a été complétée par une proposition avancée par la Nouvelle-Zélande pendant les premières consultations informelles ouvertes à la participation de tous qui ont été tenues cette année, ne recueillerait pas non plus le consensus. Il semble que la satisfaction des exigences des uns ne fasse qu'accentuer les divergences entre ceux-là et les autres.

Le troisième scénario consisterait à modifier le texte du projet de déclaration du Président figurant lui aussi dans le document CD/1624 en insistant davantage sur la nature et l'intention ultime de tous les mandats formulés dans le projet de décision, qui sont censés être au fond des mandats de négociation. Cette solution, qui offre la possibilité d'une déclaration interprétative du Président en ce sens, pourrait, à notre avis, conduire à l'adoption d'un programme de travail si tous les intéressés consentaient à une "ambiguïté constructive". Une telle solution exigerait que nous fassions de la Conférence du désarmement notre premier objectif en renonçant à toute précision de langage.

Nos consultations ont fait apparaître que cette dernière solution offrait quelque espoir. Bien plus, il serait peut-être possible, pour aider à débloquer la situation, d'envisager une

déclaration du Président qui, en étant indépendante des propositions Amorim, contiendrait l'un ou l'autre des principaux éléments suivants : la Conférence pourrait y réaffirmer qu'elle est l'instance multilatérale unique de négociation d'instruments universels de désarmement et rappeler que toutes les questions dont elle est saisie peuvent faire l'objet de négociations. Elle pourrait aussi y souligner que les organes subsidiaires et le mandat donné à chacun d'eux sont censés ouvrir la voie à des négociations.

Il appartiendra aux présidents qui nous succéderont de continuer à étudier cette possibilité. Nous vous invitons à approfondir ces idées.

Nos consultations nous ont permis d'établir en outre qu'il existe au sein de la Conférence un important courant d'opinion selon lequel il faut tirer parti du temps et des ressources de la Conférence en attendant qu'un consensus sur un programme de travail intervienne. Tous les membres de la Conférence que nous avons consultés maintiennent que notre première tâche est d'établir un programme de travail et d'entreprendre des travaux de fond. Tous sont d'accord pour penser que la Conférence du désarmement est au premier chef une instance de négociation. Nous partageons pleinement ces deux avis.

Pour bon nombre de délégations, cependant, ces priorités n'excluent pas que soient réalisées des activités que nous avons préféré qualifier dès le départ de "complémentaires". Nous continuons à voir dans de telles activités un complément des travaux que la Conférence doit accomplir au premier chef et non une solution de remplacement de ces travaux. C'est la raison pour laquelle nous avons évité de parler d'un "plan B", expression qui, par sa force graphique, pourrait donner à penser - à tort - qu'il s'agirait d'une solution proposée en remplacement de la recherche d'un programme de travail. Nous sommes d'avis qu'une telle solution de rechange ne doit pas exister.

Au cours de la troisième semaine de sa présidence, la délégation chilienne a procédé à des consultations informelles ouvertes à tous sur la question de ces "activités complémentaires". Les débats ont permis d'identifier à tout le moins quatre propositions ou idées qui offrent des possibilités suffisamment intéressantes pour qu'il vaille la peine, à notre avis, de continuer à les étudier.

Il s'agit en premier lieu de la proposition du Myanmar tendant à tenir un débat structuré dans le cadre des séances plénières sur les questions de fond inscrites à l'ordre du jour qui a été adopté. Le texte de cette proposition a été distribué, aussi est-il inutile que nous multiplions les observations à son sujet.

L'Allemagne, pour sa part, a proposé de revoir l'ordre du jour que la Conférence renouvelle sans grands changements depuis 20 ans et dans lequel ne figurent pas des questions importantes qui sont abordées hors de ces murs alors même qu'elles pourraient entrer dans les compétences de la Conférence du désarmement. Ce pays a évoqué en outre l'institution des coordonnateurs spéciaux, que la Conférence a établie par la décision publiée sous la cote CD/1036 afin de faire avancer les choses en demandant à l'une ou l'autre des délégations d'étudier les possibilités d'un consensus sur quelque question de fond, coordonnateurs dont la désignation suppose précisément l'inexistence d'un consensus. L'Allemagne jugeait à ce titre que la désignation de coordonnateurs ne devait pas être liée à un consensus général sur un programme de travail. Ce pays a estimé

enfin qu'il serait peut-être opportun de nommer à nouveau des coordonnateurs spéciaux pour les questions relatives à la réforme de la Conférence du désarmement.

L'Italie, pour sa part, suggère que les présidents successifs continuent de tenir des consultations intenses au sujet des trois questions les plus complexes et de plus grande portée que sont le désarmement nucléaire, un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles et la prévention d'une course aux armements dans l'espace et que, entre-temps, la Conférence mette en route des activités complémentaires sur d'autres questions – les garanties de sécurité négatives, la transparence dans le domaine des armements, les mines, ainsi qu'une éventuelle réforme de la Conférence du désarmement – qui, à son avis, paraissent être moins controversées bien qu'elles soient aussi discutées, comme l'a reconnu la délégation italienne elle-même lors de son intervention de jeudi passé. Il s'agit là d'une espèce de petit programme de travail.

Enfin, le Mexique a appelé notre attention sur les diverses possibilités que nous ménage le règlement intérieur de la Conférence : les articles 19 et 23 sont conçus dans un esprit très souple et offrent à la Conférence toutes les solutions imaginables, qu'il s'agisse de tenir des séances informelles, avec ou sans la participation d'experts, ou d'établir tout un éventail d'organes subsidiaires, notamment des sous-comités, des groupes techniques et des groupes d'experts.

Nous avons étudié de très près les diverses réactions à toutes ces propositions et idées, qui apportent une nouvelle preuve du capital créatif de la Conférence. Cela dit, il nous paraît tout à fait prématuré de tirer aujourd'hui des conclusions du débat qui a eu lieu jeudi passé. Les idées que nous avons évoquées brièvement tracent des voies d'action qui méritent réflexion et devraient donner lieu à des consultations le moment venu.

Il a été dit en outre qu'il pourrait être utile de désigner un coordonnateur spécial en le chargeant spécifiquement de la question des activités complémentaires. C'est une idée que nous voulons aussi laisser à l'examen de ceux qui continueront à chercher le meilleur moyen de sortir de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons actuellement. Bien des délégations ont dit qu'il était nécessaire de moderniser la procédure de la Conférence. Il existe un rapport sur quelques aspects de cette question, qu'a établi en son temps mon prédécesseur, l'Ambassadeur Illanes, alors coordonnateur pour la question.

Enfin, je voudrais exprimer l'avis du Chili. Devant la situation actuelle, il y a lieu d'être quelque peu optimiste. Nous devons comprendre que des efforts courageux sont faits ici en vue de maintenir un espace de dialogue et de réflexion entre les pays membres. La Conférence dispose aussi bien d'une masse de données d'expérience et de connaissances techniques spécialisées. Il suffira que se forme, à la faveur des événements politiques internationaux, une "masse critique" suffisamment puissante pour que la Conférence puisse tirer de nouveau parti de ces capacités-là et, en dernière analyse, entreprendre les tâches qui sont les siennes en matière de négociation.

Il ne faut pas oublier que chaque nouveau président et chaque année qui passe apportent une contribution au désarmement international ainsi qu'à la sécurité mondiale et, partant, à la paix dans le monde. En ce sens, la continuité même des travaux de la Conférence du désarmement présente un intérêt non négligeable. Encore une fois, nous croyons fermement que cette Conférence est une instance multilatérale de première importance pour la sécurité dans

le monde. Cette conviction nous incite à réaffirmer la nécessité de persévérer dans nos efforts pour en débloquer les travaux.

Lorsque nous observons chez d'aucuns ce que nous paraît être un reniement ou une désillusion tels qu'ils poussent certains à prononcer la mort de la Conférence, nous ne pouvons nous empêcher de penser que, si la Conférence n'existait pas, nous nous emploierions à la créer.

Par ailleurs, nous croyons que la Conférence du désarmement doit être démocratisée. Ce n'est pas le moment de nous expliquer sur cet objectif, mais nous nous attacherons en temps voulu à le réaliser.

En accédant à la présidence, nous avons déclaré que nous n'endosserions pas des responsabilités qui ne nous appartenaient pas. L'élaboration d'un programme de travail consensuel est une tâche qui revient à tous les membres de la Conférence du désarmement, non à son Président, qui, tout au plus, peut servir de médiateur et de cheville dans la recherche du consensus. Cela dit, tous ne partagent pas également cette responsabilité collective : je ne puis ni ne dois manquer de vous exprimer ma conviction qu'il incombe davantage aux États qui ont opté pour les armes et la dissuasion nucléaires de s'employer à débloquer les travaux de la Conférence. Nous souhaiterions qu'ils assument cette responsabilité. Pour légitimes qu'ils soient, les intérêts des différents États en matière de sécurité ne doivent en aucun cas être placés plus haut que la sécurité collective de tous les pays.

Enfin, je veux exprimer ma reconnaissance pour la possibilité qui m'a été donnée d'exercer les fonctions de président. Je n'ai connu aucun mauvais moment à la présidence – bien au contraire, cela a été pour moi une expérience inoubliable. Je tiens à remercier le Secrétaire général de la Conférence, l'Ambassadeur Petrovsky, le Secrétaire général adjoint, l'Ambassadeur Román-Morey, M. Jerzy Zaleski, ainsi que tous les membres du secrétariat pour leur collaboration efficace et dévouée. Bien sûr, nous devons aussi exprimer notre reconnaissance aux interprètes et aux préposés à la salle des efforts qu'ils ont faits.

Je veux adresser un message tout particulier aux membres des missions, aux ambassadeurs et aux collaborateurs avec lesquels nous avons eu des entretiens. Il m'a été très agréable de travailler avec eux et je les remercie de leurs encouragements et de leur estime.

Je ne saurais passer sous silence les membres de la mission du Chili, qui ont été les premiers artisans du travail accompli pendant la présidence chilienne. Je veux remercier l'Ambassadeur Raimundo González, le Ministre conseiller Alfredo Labbé ainsi que les conseillers Waldemar Coutts et Rodrigo Espinoza pour leur dévouement, leur imagination et la patience qu'ils ont eue avec moi. Je me dois aussi de mentionner Marco Sánchez, qui a tenu à lutter contre les difficultés que me posent toutes les langues de la Terre, y compris la mienne.

À tous, je dis un grand merci.

Il ne me reste qu'à souhaiter à mon successeur à la présidence, l'Ambassadeur de Chine, Hu Xiaodi, toutes sortes de succès dans l'accomplissement de ses tâches. Il pourra compter sur notre pleine collaboration.

J'informe la Conférence que, ainsi qu'il a été convenu lors des consultations que j'ai tenues hier, la séance plénière prévue pour le jeudi 29 mars aura lieu le mardi 27, pour faire place à des activités qui seront menées à l'initiative du Gouvernement suisse et du Gouvernement néerlandais et auxquelles de nombreux membres de la Conférence sont appelés à participer.

Nos travaux sont ainsi terminés pour aujourd'hui. La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement se tiendra le jeudi 22 mars 2001 à 10 heures.

La séance est levée à 10 h 50.

-----